



Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°1 – Vote du compte administratif 2025

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **18**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoints au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : **Vote du compte administratif 2025**

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT :

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal qui :

- Rapproche les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le groupe « Lewarde, ensemble écrivons le futur » propose la candidature de Nancy PETAIN-FOUCAUT et que sa candidature a fait l'objet d'un vote unanime du Conseil Municipal,

Considérant la lecture de la présentation générale du compte administratif 2025 par Nancy PETAIN-FOUCAUT,

Considérant que Monsieur le Maire ne peut participer au vote du compte administratif,

Le Conseil municipal, par 14 votes pour, 3 abstentions et 1 vote contre, approuve le compte administratif 2025.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 14 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 abstentions
- Elu non-inscrit : 1 voix contre

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°2 – Vote du compte de gestion 2025

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjointes au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Vote du compte de gestion 2025

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Alain BRUNEEL, Maire de Lewarde :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit le compte de gestion. Celui-ci retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport effectué par Monsieur le Maire sur la présentation des chiffres du compte de gestion dans le document établi par la Direction générale des finances publiques – le service de gestion comptable d'Orchies, qui sont les mêmes que ceux du compte administratif,

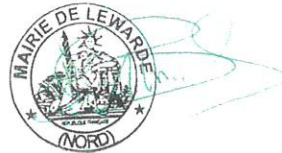
Le Conseil municipal, par 15 votes pour, 3 abstentions et 1 vote contre, approuve le compte de gestion 2025.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 abstentions
- Elu non-inscrit : 1 voix contre

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



106 rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le 15/05/26
ID : 059-215903451-20260429-20260403-DE

Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026

Délibération n°3 – Reprise des résultats 2025 pour l’élaboration du budget primitif 2026

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoints au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Reprise des résultats 2025 pour l’élaboration du budget primitif 2026

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Alain BRUNEEL, Maire de Lewarde : Monsieur le Maire effectue la présentation des chiffres repris dans les tableaux suivants.



Ville de Lewarde
Restes à réaliser
Ce tableau récapitule les engagements, mais non les recettes et recettes non réalisées

Dépenses		
Lieux	Motifs	Montant
	Rehabilitation du GS ANO - TO n°2 - assistance à la passation des contrats de travaux	7 680,00 €
	Elaboration du plan local d'urbanisme	6 600,00 €
	Frais d'études topographique, GPS, C.T.	14 558,53 €
	Embellement des plages - Peinture du parking de l'école	7 000,00 €
	Maintenance d'œuvre - Travaux de réhabilitation de l'école	81 275,62 €
	Cimetière - Alimentation électrique des portails	5 876,72 €
	Salle des fêtes - Travaux de couverture à l'entrée de la salle	10 478,29 €
	Eclairage public - Rue des Bleuets	1 788,00 €
	Eclairage public - Restauration 2025	59 651,60 €
TOTAL		214 924,23 €
Recettes		
Lieux	Motifs	Montants
	Subvention départementale - ADVB 2023 - Réhabilitation groupe scolaire	75 000,00 €
	Subvention départementale 2024 - Venne rue des Bleuets et rue de l'Épalle	83 337,00 €
	Subvention départementale 2024 - Eclairage public - Diverses rues	24 736,00 €
TOTAL		153 033,00 €
Solde des restes à réaliser		
	Dépenses	214 924,23 €
	Recettes	153 033,00 €
	Solde	61 891,23 €

Le Maire
Alain BRUNEEL





Ville de Lewarde

Fiche de calcul du résultat prévisionnel - BP 2026

Résultats 2025		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 972 513,95 €	775 819,76 €
Dépenses	1 975 285,72 €	671 628,74 €
Total	-2 771,77 €	104 191,02 €
Résultat net de l'année 2025		
(Sans imprise des résultats antérieurs)		101 419,25 €

Affectation des résultats au budget primitif 2026

Section de fonctionnement	Montant
Résultat 2025	-2 771,77 €
Résultat antérieur 2024	758 193,17 €
Résultat à affecter	755 421,40 €

Section d'investissement	Montant
Résultat 2025	104 191,02 €
Résultat antérieur 2024	-245 288,18 €
Résultat cumulé	-141 097,16 €

Reste à réaliser en investissement	Montant
Recettes non recouvrées	153 083,00 €
Dépenses engagées	214 924,23 €
Résultat cumulé	-61 891,23 €

Solde d'exécution	
Section d'investissement	-141 097,16 €
Reste à réaliser	-61 891,23 €
Total - Besoin d'affectation au 1068	-202 988,39 €

Affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat à affecter	755 421,40 €
RI - Solde d'exécution - 1068	- 202 988,39 €
RF - Excédent de fonctionnement - 002	552 433,01 €

DI - 001 - Solde d'exécution section d'investissement reporté	141 097,16 €
---	--------------

Les résultats ont été vérifiés le service de gestion comptable d'Orchies.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la validation émise par le service de gestion comptable d'Orchies,

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par 15 votes pour, 3 abstentions et 1 vote contre, approuve la reprise des résultats 2025 pour l'élaboration du budget primitif 2026.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 abstentions
- Elu non-inscrit : 1 voix contre

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL

Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°4 – Vote des taux d'imposition 2026

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Vote des taux d'imposition 2026

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Alain BRUNEEL, Maire de Lewarde :

2026	Taux communaux
Taxe foncière bâtie	45,19%
Taxe foncière non bâtie	85,36%
Taxe d'habitation	19,60%

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur le Maire sur les taux appliqués et les recettes attendues relatives aux bases prévisionnelles transmises par la Direction générale des finances publiques.

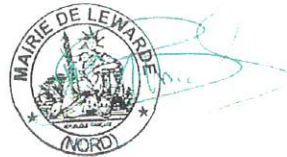
Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition proposés.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 voix pour
- Elu non-inscrit : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Conseil municipal du 9 avril 2025 – Délibération n°4



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°5 – Vote des subventions associatives 2026

Date de la convocation : **16 avril 2026**
Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**
Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)
Nombre de conseillers participant au vote : **14**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Vote des subventions associatives 2026

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Madame Amandine DUQUESNOY, Adjointe au Maire :



Subventions associatives
Budget primitif 2026



Nom de l'association	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Amicale Lyrique	5 241,00 €	
Balade Lyrique	1 700,00 €	
Bibliothèque pour tous	1 000,00 €	
Boule reverse lewardoise	470,00 €	
Streich'attitude	430,00 €	
Comité d'animation lewardois	10 110,00 €	5 358,40 €
Contrerie du clos Saint Remi	740,00 €	
Couture et aide à la couture	1 700,00 €	
Culture et liberté	5 000,00 €	500,00 €
Club de cirque	1 700,00 €	
Dance club lewardois	1 770,00 €	1 207,50 €
Du kept au césque	300,00 €	200,00 €
Marcher bouger Lewarde	250,00 €	
Anciens combattants AIN	500,00 €	
Koukiri tambour	1 700,00 €	
Milles No'No'	170,00 €	750,00 €
Mouvement pour santé, mobilité et vieillesse	0,00 €	
APL lewardois seniors	170,00 €	
Les parents de l'école	700,00 €	
Les jardiniers	250,00 €	
Les houières et billons	190,00 €	
Les singliers	190,00 €	
Peinture sous sole	550,00 €	
Ping-pong club lewardois	640,00 €	
Société de chasse	750,00 €	
Syndicat d'initiative	510,00 €	
FC mar et football	1 000,00 €	500,00 €
Union sportive lewardoise - Gym	1 890,00 €	1 000,00 €
Vélo club	170,00 €	1 700,00 €
Plan lewardois et rose de clon	170,00 €	
Slam'deo	170,00 €	1 000,00 €
Sous-Total 1	28 260,00 €	11 596,05 €

Resto du cœur	150,00 €	
Secours populaire	150,00 €	
Epical	200,00 €	
AEM Teleton	150,00 €	
Institut d'histoire sociale CCI du Douaisis et environs	200,00 €	100,00 €
ADELVAM (Association de défense des victimes de l'immortel)	200,00 €	
Sous-Total 2	1 050,00 €	100,00 €
TOTAL	29 310,00 €	11 696,05 €
		41 006,05 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Conseil municipal du 29 avril 2026 – Délibération n°5

Vu les mandats de Président et de Vice-Président d'associations de Mesdames Nina LAHSSEN, Amandine DUQUESNOY et Delphine ZAGACKI et de Messieurs Bruno POULAIN et Claude SOMBRIN ; ces personnes ne participent pas au présent vote,

Entendu le rapport de présentation effectué par Madame Amandine DUQUESNOY, Adjointe en charge de la vie associative,

Le conseil municipal, à 14 voix pour, approuve le vote des subventions associatives pour l'année 2026.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 12 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 1 voix pour
- Elu non-inscrit : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Conseil municipal du 29 avril 2026 – Délibération n°5



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°6 – Affectation des dépenses autorisées à être imputées au compte 623
« Publicités, publications et relations publiques »

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoints au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Affectation des dépenses autorisées à être imputées au compte 623
« Publicités, publications et relations publiques »

RAPPORT D'INFORMATION PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de définir les dépenses qui sont éligibles pour être mandatées au 623 « Publicités, publications et relations publiques » ;

En effet, la réglementation est imprécise et n'édicte pas clairement les pièces justificatives à fournir auprès du comptable public pour ce type de dépense.

Toutefois, le juge des comptes considère que le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Pour ce faire, il doit solliciter de la part de l'assemblée délibérante une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses sur le compte 623.

Afin de respecter les dispositions prévues à la rubrique 63 « Remise de prix, gratifications, pécules » de l'annexe I mentionnée à l'article D.1617-19 du code général des collectivités territoriales, il convient de fixer les modalités d'attribution de prix, les catégories de bénéficiaires et les événements donnant lieu à l'octroi de tels avantages.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de valider les remises de prix à l'occasion de manifestations dans les conditions telles que définies ci-après :

EVENEMENTS	TYPE DE PRESTATIONS	BENEFICIAIRES	VALEUR UNITAIRE MAXIMALE
Fête des mères	Cadeaux	Mères de la commune (480)	11 €
Prix CM2	Cartes cadeaux	Elèves de CM2 (33)	15 €
Colis des aînés	Colis alimentaires	Plus de 65 ans (500)	23 €
Présents divers, fleurs, gerbes, gravures, médailles, coupes et autres cadeaux offerts à l'occasion de divers événements et cérémonies officielles (naissances, mariages, décès, retraites, médaillés du travail...)			40€

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de prendre en charge les dépenses fixées ci-dessus au compte 623 « Publicités, publications et relations publiques ».**
- **Charge Monsieur le Maire et Madame la Responsable du Service de gestion comptable d'Orchies, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 voix pour
- Elu non-inscrit : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2025
Délibération n°7 – Vote du budget primitif 2026

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : **Vote du budget primitif 2026**

Le projet de budget primitif a été repris dans une note synthétique. Cette note a été transmise aux élus et jointe à l'ordre du jour du conseil municipal.

La section de fonctionnement 2026 s'équilibre à 2 429 843,01€. Les dépenses et recettes sont toutes reprises dans un tableau annexé à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

La section d'investissement 2026 s'équilibre à 1 169 754,48€. Le détail prévu des dépenses et des recettes a été transmis et annexé dans un tableau joint à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Les dépenses d'investissement suivantes sont retenues par les élus. Le chiffrage est repris dans la note de présentation synthétique annexé et transmis à l'ordre du jour du conseil municipal.

BUDGET PRIMITIF 2026 - INVESTISSEMENTS PROPOSES

Lieux	Objets	Estimation TTC
Groupe scolaire	Réhabilitation du GS AMO - TO n°3 Assistance au suivi de chantier et réception	24 960,00 €
	Travaux	547 563,05 €
Diverses rues de la ville	Travaux suppression berline et marquage	13 100,00 €
	Travaux de diverses réfections	6 462,00 €
	Vidéoprotection	93 483,18 €
Services techniques	Achat d'une tondeuse	2 200,00 €
Cimetière	Achat d'un colombarium	15 000,00 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de présentation du projet de budget primitif 2026,

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, par 16 votes pour et 3 abstentions :

- adopte le budget primitif 2026 par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement.
- autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses du personnel.

Résultat du vote :

- Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour
- Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 3 abstentions
- Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél: 03 27 97 37 37

mairie-de-lewarde@orange.fr



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°8 – Camps d'ados été 2026 : choix du prestataire
et participation des familles

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Camps d'ados été 2026 : choix du prestataire et participation des familles

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie scolaire :

Il est proposé de valider les tarifs des camps d'adolescents pour l'été 2026 comme suivent :

Séjour dans les Alpes-de-Haute-Provence, séjour « Evasion Verdon » à Barrême du 17 au 28 juillet 2026.

Prestataire : Planète aventures

Coût du séjour par enfant : 1 370,00 €

Montant de la participation payé par les familles : 400,00 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire

Le conseil municipal, par 18 votes pour et 1 vote contre :

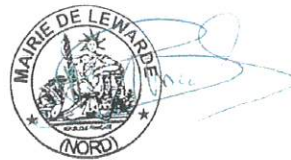
- valide le coût du voyage présenté, à savoir un montant de séjour fixé à 1 370€ par enfant ;
- fixe le montant de la participation des parents à 400€ par enfant.

Résultat du vote :

- Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour
- Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 3 voix pour
- Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 1 voix contre

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°9 – Accueil de loisirs sans hébergement de l'été – Fixation des tarifs

Date de la convocation : **16 avril 2026**
Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**
Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)
Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Accueil de loisirs sans hébergement de l'été – Fixation des tarifs

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie scolaire :

Il est proposé de valider les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement d'été comme suivent :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs Lewardois	Tarifs extérieurs
	2026	2026
De 0 € à 369 €	4 €	4 €
De 370 € à 499 €	12 €	12 €
De 500 € à 700 €	18 €	18 €
A partir de 701 €	24 €	47 €
Deuxième enfant	20 €	41 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire

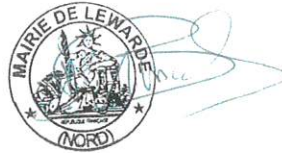
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs pour le centre aéré de l'été.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 votes pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°10 – Renouvellement de l'agrément 2026-2029 du relais petite enfance et clé de répartition

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)

Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAULT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : **Renouvellement de l'agrément 2026-2029 du relais petite enfance et clé de répartition**

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie scolaire :

La ville de Lewarde est associée depuis 2005 avec les communes de Guesnain Masny, Loffre dans la création et la mise en place du Relais d'Assistants maternels (RAM) intercommunal. La ville de Bruille-lez-Marchiennes est venue, par la suite, rejoindre la structure.

Depuis, le RAM est devenu le RPE (Relais Petite Enfance). Son objectif est de valoriser et d'améliorer l'accueil des jeunes enfants à domicile, de soutenir et d'accompagner les parents dans la recherche de mode de garde et ainsi de faciliter leur relation employeur et employé. Le Relais Petite Enfance se positionne en tant que lieu d'écoute, des informations réglementaires, d'échanges et d'animation. Il réalise aussi un observatoire de la petite enfance.

La commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales a délibéré favorablement pour le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance Intercommunal pour une durée de 4 ans, du 01/01/2026 au 31/12/2029.

Son fonctionnement nécessite un temps de travail correspondant
suit :

Communes adhérentes	Clé de répartition proposée (ETP)
Guesnain	0,47
Masny	0,36
Lewarde	0,29
Bruille-lez-Marchiennes	0,12
Loffre	0,06
TOTAL	1,30

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler le Relais Petite Enfance intercommunal entre les 5 communes Guesnain-Masny-Lewarde- Bruille-lez-Marchiennes et Loffre pour 4 ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 avec une clé de cofinancement propre à chaque commune soit 0,29 pour la commune de Lewarde.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement d'adhésion au relais petite enfance et la clé de répartition.

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 votes pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Extrait de délibération du Conseil Municipal du Mercredi 29 avril 2026
Délibération n°11 – Désignation des membres de la Commission Communale
des Impôts Directs (CCID)

Date de la convocation : **16 avril 2026**
Nom du Président de séance : **Madame Nancy PETAIN-FOUCAUT**
Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19** (15 présents et 4 procurations)
Nombre de conseillers participant au vote : **19**

Présents :

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Christine RENAULT-MARTIN, absente, donne pouvoir à Vincent BELLEVERGE
- Jean-Michel MOREAU, absent, donne pouvoir à André LEGER
- Vincent CADART, absent, donne pouvoir à Claude SOMBRIN
- Madame Nathalie KAROLEWICZ, absente, donne pouvoir à Virginie FOURMAUT

Secrétaire de séance : Claude SOMBRIN

Affaire débattue : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapport de présentation du présent point délibératif réalisé par Monsieur le Maire :

A l'issue des dernières élections municipales, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants, soit un total de 32 noms, le Maire étant membre de droit.

Conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ». Le Conseil municipal accepte le vote à main levée.

Est proposée la liste suivante :

Amandine DUQUESNOY, Claude SOMBRIN, Christine RENAULT-MARTIN, Vincent BELLEVERGE, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Jean-Michel MOREAU, Nina LAHSSEN, Vincent CADART, Nathalie KAROLEWICZ, Pierre CANIVET, Virginie FOURMAUT, André LEGER, Damien DELANNOY et Delphine ZAGACKI en qualité de titulaires,

Conseil municipal du 29 avril 2026 – Délibération n°11

et Bruno POULAIN, Jacky BRIEZ, Guillaume LOURDELLE-THERON, Laurence VERHOEYE, Arlette SERRA, Thérèse SZYMCZAK, Marcel MONNIER, Corinne SAUSSEZ, Mickaël SOMBRIN, Jean-Pierre MARTIN, Joëlle BULTEZ, Alain RENAULT, Chantal BLAS, Jeanne-Marie DELMAIRE, Sophie WATRELOT, Thérèse BARY en qualité de suppléants.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques,

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste des commissaires précités pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Résultat du vote :

- Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 votes pour
- Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.